

ITALIEN

ÉPREUVE D'OPTION : ÉCRIT

Judith Revel, Vincenza Perdichizzi

Coefficient : 3 ; **durée** : 6 heures

Le sujet d'écrit présentait comme à l'ordinaire un dossier de synthèse à l'attention des candidats. Cette année, le dossier relevait plutôt, comme les années précédentes, de la civilisation et de l'histoire des idées, puisque les documents proposés traitaient tous de la question de l'émigration italienne, et qu'un document, parmi les six, interrogeait la possibilité d'un retournement de la thématique historique de l'émigration italienne en celle, actuelle, de l'immigration en Italie. Nous avons voulu une fois encore que le dossier corresponde davantage à ce que l'on est en droit d'attendre des candidats au concours B/L en fonction de leur formation en sciences humaines et sociales, afin que les étudiants puissent mobiliser des contenus de savoir et une faculté critique qui sont par ailleurs centraux dans leur préparation.

Néanmoins, du point de vue spécifique de la langue, les attentes n'en étaient pas moindres pour autant. En effet, le contenu et la thématique du sujet proposé ne modifient jamais radicalement le traitement qu'il convient d'en produire : la pertinence de la lecture et la prise en considération du registre spécifique de chacun des documents proposés, la méthode d'exposition et le plan choisis afin d'en construire une possible synthèse, et, pour finir, la qualité linguistique et la précision de l'expression demeurent les trois grands éléments essentiels dans l'évaluation des copies.

Dans le cas de la session 2012, la singularité de chacun des documents proposés était primordiale ; il s'agissait en effet d'en repérer les partis pris et les différences afin de construire une synthèse riche et articulée du dossier. Deux documents étaient en réalité des articles de *La Repubblica* ; trois autres des extraits d'œuvres littéraires (différenciés par leur date : deux romans contemporains et un texte d'Elio Vittorini écrit juste avant la Seconde Guerre mondiale) ; enfin un dernier document était un court extrait d'un ouvrage de référence sur l'émigration italienne. Par ailleurs, alors que cinq documents portaient de manière explicite sur l'émigration italienne, un seul (l'extrait du livre d'Amara Lakhous, *Scontro di civiltà per un ascensore a Piazza Vittorio*) pouvait donner lieu à un développement intéressant sur le retournement de situation qu'implique aujourd'hui la métamorphose de l'Italie en pays d'immigration. Dans un seul cas, le texte a été totalement mésinterprété. Dans les autres copies, il a suscité une réflexion souvent très pertinente sur les contradictions de l'Italie d'aujourd'hui, et sur la difficulté à passer d'une mémoire de l'émigration à une politique d'accueil des immigrés qui soit autre chose que la projection imaginaire et apeurée de la figure de l'« autre ».

Le jury tient tout d'abord à féliciter les candidats (et les préparateurs). Le niveau de l'ensemble des cinq copies est bon, voire très bon – à une seule exception, où la problématisation, maladroite, l'absence totale de contextualisation historique, et la langue insuffisante nous ont poussé à attribuer une note sous la moyenne. La méthode du commentaire et de la synthèse des documents est acquise ; les connaissances de

base relatives à l'histoire et à la culture italienne semblent maîtrisées et utilisées à bon escient.

Dans l'ensemble, les copies ont été linguistiquement correctes. Dans certains cas, la vivacité et la finesse de la langue ont été remarquables ; dans d'autres, l'expression était encore visiblement très scolaire, mais aucune copie n'est tombée sous le niveau de correction linguistique requis. Le jury se réjouit donc du bon niveau général de l'expression écrite. Le risque de la paraphrase, la citation massive des textes sans réelle analyse critique et l'absence totale de plan ont été bien moins que par le passé le problème des copies, ce qui explique la bonne tenue des notes attribuées cette année.

Les notes se sont échelonnées de 06/20 à 17/20 (moyenne : 12,60 ; notes attribuées : 06/20, 11/20, 13/20, 16/20 et 17/20 ; écart-type : 4, 39).

Nous ne saurions trop insister : l'épreuve de langue est *une épreuve de raisonnement en langue*, elle n'exclut de ce fait ni la méthode (qui doit à la fois être analytique et synthétique), ni la cohérence de la lecture proposée. On demande aux candidats une analyse dynamique de l'ensemble documentaire pris en considération, et non pas l'énumération répétitive du contenu des textes – sans ordre ni problématisation préalable.